

- Rosport – hall des sports
- Remich – Piscine scolaire et sportive régionale couverte
- Région Sud:
 - Esch/Alzette – beach-volley et escrime + vestiaires de football;
 - 2 halls des sports, (Ecoles Lallange et Bruch);
 - 1 hall multisports;
 - 1 salle de gymnastique
 - Kordall – stade intercommunal d’athlétisme
 - Differdange – Stade de football, hall de tennis
 - Dudelange – centre sportif Hartmann (2e phase) + hall multisports
 - Rumelange – hall des sports (Ecole Sauerwiss)
 - Schifflange – hall des sports + piscine (Ecole)

Stade national de football

Tout récemment encore, l’UEFA, à travers une lettre signée de son président, a rappelé aux instances du football luxembourgeois l’urgence de se doter, enfin, d’un stade national répondant à toutes les exigences requises afin de pouvoir continuer à disputer ses rencontres internationales à domicile sur le territoire national alors que cette possibilité est sujette depuis de longues années déjà à une dérogation particulière accordée à la seule FLF parmi toutes les fédérations européennes. C’est dire la nécessité absolue de remédier à cet état des choses qui n’est guère favorable pour l’image du Luxembourg en général sur le plan européen.

Il y a 5 cinq ans déjà, le 9e programme quinquennal d’équipement sportif avait anticipé cette démarche de l’UEFA en indiquant dans son exposé des motifs qu’un nouveau Stade National de Football était à considérer comme une priorité absolue parmi les infrastructures sportives à caractère national.

En effet, il appert de manière drastique que le stade Josy Barthel ne répond plus à des critères, de nos jours qualifiés de minimaux, pour un équipement national de l’espèce. Il n’est pas exagéré de constater que notre installation détonne en comparaison avec les équipements similaires que nos voisins exposent.

En dehors de pompe et d’apparat superflus, la sobriété elle aussi doit cependant conférer à un tel ensemble ce qu’il faut offrir comme accueil et hospitalité. Les aménagements afférents d’un stade national de football s’adressent autant aux acteurs sportifs nationaux ou internationaux qui viennent y évoluer qu’aux spectateurs ou supporters des équipes qui le visitent. Leur venue et leur séjour sur le site sont à agrémenter avec le confort indispensable, et spécialement avec toute la sécurité requise. L’avant- et l’après-match sont à vivre comme une fête.

La nécessité urgente de réagir devient d’autant plus inéluctable que la vétusté de l’installation actuelle et son maintien en service entraîne des réparations et rénovations nombreuses et coûteuses. Ces investissements ne constituent plus qu’un pis-aller et ils risquent par conséquent d’être largement faits en pure perte.

Le programme gouvernemental de juillet 2009 a rappelé ce constat et a même indiqué le site de Livange comme lieu d’implantation du stade national de football à construire par un promoteur privé.

Les discussions autour du Stade National de Football de Livange ainsi que le long délai à attendre pour la réalisation du nouveau stade ont amené le Gouvernement à renoncer au site de Livange.

Parallèlement, des contacts ont été pris avec les responsables de la Ville de Luxembourg pour élucider toute possibilité d’implanter le nouveau stade national de football sur l’actuel site du stade Josy Barthel à Luxembourg-Ville. Vu le résultat positif de ces contacts, un groupe de travail réunissant le Département ministériel des Sports et la Fédération Luxembourgeoise de Football a été créé pour concevoir un projet concret sur le site de la route d’Arlon.

En même temps, les responsables de la Ville de Differdange ont proposé au Ministre des Sports de transformer leur nouveau stade municipal de Differdange en stade national de football.

Après analyse des deux dossiers, le Gouvernement a pris la décision le 16 novembre 2012 d’entamer les travaux préparatoires dans la perspective d’une transformation de l’actuel site du stade Josy Barthel en un nouveau stade national de football. Cette solution aura comme avantage un investissement rai-

sonnable en des temps de difficultés budgétaires de l'Etat tout en veillant à répondre dans les délais impartis aux exigences de l'UEFA concernant les mises aux normes e.a. de sécurité, d'accueil, de confort et de salubrité reprises au règlement actuel de l'UEFA sur l'infrastructure des stades.

Dans la mesure où les équipements d'athlétisme viennent à disparaître dans le cadre de ladite transformation du stade Josy Barthel, les installations d'athlétisme de l'Institut National des Sports seront rénovées pour répondre aux besoins de la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme, du Sportlycée et du club local, le CS Luxembourg.

La préservation des équipements en place

Outre la planification des nouveaux équipements, la préservation de l'infrastructure sportive en place et en service reste de mise. En effet, priver les collectivités locales concernées de l'aide étatique et donc se laisser dégrader le patrimoine d'équipements sportifs existants reviendrait à mettre en péril les acquis des dernières années et à anéantir les efforts consentis depuis le démarrage des programmes quinquennaux. Ici encore, il y a lieu de constater une innovation majeure. Celles des installations qui, en raison de leur âge, se trouvent présentement dans un état désuet et nécessitent en conséquence une rénovation complète, le cas échéant à la lumière du facteur loisir pour ajouter un brin de rentabilité aux frais d'entretien et de fonctionnement, seront dès à présent définis dans une liste à autoriser par règlement grand-ducal.

La création d'une banque de données sur l'infrastructure sportive nationale au service des Communes

En donnant suite aux recommandations de la Commission de contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés à la suite de deux contrôles successifs des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national par la Cour des Comptes, une banque de données est créée en collaboration avec le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI). La nouvelle application informatique permet de réaliser à partir de l'année 2013 un inventaire complet de l'infrastructure sportive du pays comprenant à la fois les installations communales et étatiques.

La nouvelle application sert principalement à:

- documenter la répartition des infrastructures sportives sur le territoire luxembourgeois dans l'intérêt de la planification indispensable (sollicitée par la commission du contrôle de l'exécution budgétaire suite aux recommandations de la Cour des Comptes);
- faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux moyennant des cartographies de l'ensemble de l'équipement;
- donner de précieuses informations sur le degré d'amortissement des installations en vue de planifier les investissements à prévoir dans le cadre de l'enveloppe financière pour les réaménagements et les rénovations des installations existantes;
- simplifier la tâche administrative des communes:
 - 1° pendant la phase de construction des projets en instaurant un processus automatisé qui permettra d'enregistrer étape par étape l'évolution du projet et d'en assurer un suivi permanent jusqu'à la libération des fonds tout en évitant un doublement des contrôles de pièces justificatives par le ministère de l'intérieur dans le cadre de la comptabilité communale et par le département ministériel des sports lors du versement des subventions;
 - 2° pendant la période de service des installations, en garantissant, à travers un programme de gestion, un suivi des dépenses de fonctionnement des infrastructures sportives en vue de réduire les coûts;
- établir des statistiques sur le coût moyen par type d'infrastructure sportive afin de guider les maîtres d'œuvres futurs dans la réalisation d'équipements à la fois fonctionnels et à la pointe du progrès énergétiquement.

Accessoirement cet outil informatique peut:

- offrir aux hommes de l'art une banque de données pour des recherches et études dans l'intérêt de leurs réalisations;
- renseigner un large public sur les possibilités de pratiquer leur sport favori en indiquant dans une base de données accessible aux citoyens les dimensions et les heures d'ouverture des installations.